

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du Conseil de la municipalité de Low, tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19.00 à la salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 et présidé par le maire, M. Morris O'Connor.

Aussi présents: Les conseillères Michèle Logue-Wakeling, Amanda St. Jean Joanne Mayer, et Lynn Visentin et conseiller Charles Kealey

Étant également présent la Directrice générale Franceska Gnarowski

Étant absent: le conseiller Christopher Brownrigg

1) OUVERTURE

Notant le quorum, la réunion a été officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le maire, M. Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION

Aucun

4) PROCÈS-VERBAL 5 DÉCEMBRE 2017

1-01-2017

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit adopté avec modifications.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉ

4A) PROCÈS-VERBAL 15 DÉCEMBRE 2017

2-01-2017

IL EST RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance spéciale du 15 décembre 2016 soit adopté avec les modifications proposées par la conseillère Joanne Mayer.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉ

5) ORDRE DU JOUR

3-01-2017

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec modifications et qu'il reste ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉ

6) FACTURES À PAYER

4-01-2017

IL EST RÉSOLU QUE # 01-2017 liste des déboursés pour la période allant du 1 décembre 2016 au 09 janvier 2017 un montant total de 148 779,01 \$;

QUE le salaire net versé pour la période allant du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2016 totalisant un montant de 30 369,3 7 \$ est accepté;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer des allocations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE

CERTIFICAT

Je soussigné directeur général / secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées dans la résolution # 4-01-2017, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directeur général / secrétaire-trésorier

7) RAPPORT DU MAIRE

Un rapport de ses activités pour le mois de décembre est présenté par le maire.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) Aucun rapport n'est présenté par la conseillère Michelle Logue-Wakeling

(7.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling que le règlement LOW-01-2017 concernant les tarifs pour les services d'aqueduc, déchets et les boues septiques sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

(7.1.3) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling que le règlement #05-2014 concernant le chemin de la Rive sera modifié à une séance ultérieure du conseil afin d'y inclure le montant de la taxe spéciale qui sera prélevé sur chaque propriété avec résidence sur le chemin de la rive à partir de 2017 et afin d'y ajouter un article permettant le paiement d'avance du montant total en un versement.

(7.1.4) ADHÉSION FQM

#5-01-2017

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la FQM au montant de 1 285,22 \$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE

(7.1.5) EMPLOI ÉTÉ

CONSIDÉRANT le programme fédérale de subvention Emploi Étudiant est en vigueur pour les organismes qui désirent s'en prévaloir;

CONSIDÉRANT que la municipalité aurait besoin d'un étudiant pour la bibliothèque à l'été;

#6-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise que l'application au programme soit soumis;

QUE la DG et/ou le maire soient autorisés à signer tout documents relatif à cette subvention.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
ADOPTÉE

(7.1.6) TAXE IMPAYÉS

CONSIDÉRANT que les taxes sont impayés depuis plus de 30 mois pour les propriétés 5161589, 5162001, 5162089, 5162922, 5163922, 5162745 et 8 chemin de la Station;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge opportun de faire parvenir les dossiers chez le conseiller juridique afin d'obtenir jugement et afin d'assurer la récupération des taxes;

#7-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'envoi des dossiers ci-hauts mentionnés chez le conseiller juridique, monsieur Nerio de Candido.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE

7.2 VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par le conseiller Charles Kealey, président du Comité de la voirie.

(7.2.2) PAIEMENT

CONSIDÉRANT que les travaux sur le chemin de la Rive ont été complétés par la compagnie Jeskar;

CONSIDÉRANT que le décompte a été vérifié et approuvé par le chargé de projet pour la municipalité, Eric Saumure, ing, MRCVG;

CONSIDÉRANT la facture remonte à 263 282,72 \$;

#8-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le paiement de la facture provenant de Jeskar au montant de 263 282,72 \$.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE

(7.3) SÉCURITÉ PUBLIQUE

(7.3.1) RAPPORT

Aucun rapport n'est présenté par le Président du Comité de la Sécurité publique, la conseillère Amanda St.Jean

(7.3.2) DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le pompier Seamus Montague a donné sa démission lors de la dernière réunion du conseil le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il a également rendu tous les équipements appartenant à la municipalité;

#9-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la conseil accepte la démission de monsieur Montague en vigueur dès maintenant.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE

(7.3.3) DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le pompier Billy Fitzpatrick a donné sa démission le 23 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il n'a aucun équipements appartenant à la municipalité;

#10-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la conseil accepte la démission de monsieur Fitzpatrick en vigueur dès maintenant.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
ADOPTÉ

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Aucun rapport n'est présenté par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du Comité de l'environnement, raison d'absence.

(7.5) URBANISATION

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du Comité de l'urbanisation.

(7.5.2) APPUI - SABLIERE

CONSIDÉRANT qu'une demande pour une autorisation auprès du Ministère du développement durable, l'environnement et Lutte contre les changements climatiques afin de pouvoir opérer une sablière sur les lots rénovés 5162003, 5163612 et 5163613 sera soumises par le propriétaires des lots ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit indiquer son approbation du projet s'il est conforme à la réglementation de zonage;

CONSIDÉRANT que la réglementation permet cette activité;

#11-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil appui le projet de sablière tel que soumis par le propriétaire des lots rénovés 5162003, 5163612 et 5163613.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ABSTENTION le conseiller Charles Kealey (conflit d'intérêts)

ADOPTÉ

(7.6) LOISIRS ET CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(7.6.2) PLANS POUR LE PARC D'ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE des plans pour des changements au parc d'enfants est demandé;

CONSIDÉRANT QU'un paysagiste locale, Jerol Wheeler, est en mesure de le fournir;

CONSIDÉRANT QUE les fonds ont été réservés par le conseil dans la taxe d'accise;

12-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense de pas plus de 2 000 \$ pour des plans pour le parc.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉ

(7.7) VARIA

(7.7.1) CLUB DE PATIN ARTISTIQUE DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier provenant du club de patin artistique de la Vallée de la Gatineau ;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que le club est un atout important pour les enfants de la région;

CONSIDÉRANT la proposition d'un don de 500 \$ de la conseillère, Joanne Mayer ainsi que celle de monsieur le maire, Morris O'Connor de 1000 \$;

13-01-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise un don de 1000 \$ pour le club de patin artistique de la Vallée de la Gatineau.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉ

(8) LEVÉE

13-01-2017

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 22h30h

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »